

**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL  
DU JEUDI 6 AVRIL 2023 A 11H45 A SAINT PARDOUX**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 23 mars 2023.

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES); Gregory BONNET (MONTCEL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN)

Excusés :

Jérôme BOREL (SERVANT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 12 Pouvoirs : 0  
Votants : 12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Monsieur Denis BARDEL est désigné comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**B2023-02-01 :**

Depuis 2010, le Syndicat accorde une subvention au Secours Populaire de Saint Eloy les Mines. Après être intervenu plusieurs années au Nicaragua, le Secours Populaire travaille depuis 2022 à Madagascar, sur un projet d'adduction d'eau au Sud de l'île. En 2022, une subvention de 8 000 € a ainsi été attribuée au Secours Populaire par le Syndicat de Sioule et Morge.

Par ailleurs, une subvention de 5 000 € a été accordée depuis 3 ans à l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge, qui organise habituellement deux repas par an, l'un en fin d'année et l'autre l'été à l'attention des agents. Cette association organise également un arbre de Noël et apporte une participation à l'occasion des événements de la vie des agents (naissances, mariages...).

Le Président et les Vice-Présidents sont favorables à une reconduction de ces deux subventions au titre de l'année 2023.

Le Président propose donc au Bureau Syndical :

- De reconduire au titre de 2023 la subvention de 8 000 € pour le Secours Populaire de Saint Eloy les Mines (crédits inscrits au budget 2023 au C/6713),
- De reconduire au titre de 2023 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge (crédits inscrits au budget 2023 au C/67432),
- D'autoriser le Président à procéder aux mandatements

*Lors de leur réunion du 6 avril 2023, les Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont émis un avis favorable à cette proposition.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **DECIDE** de reconduire au titre de 2023 la subvention de 8 000 € pour le Secours Populaire de Saint Eloy les Mines (crédits inscrits au budget 2023 au C/6713),
- **DECIDE** de reconduire au titre de 2023 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge (crédits inscrits au budget 2023 au C/67432),
- **AUTORISE** le Président à procéder aux mandatements.

## **2. PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS A.E.P. ET BRANCHEMENTS**

### **B2023-02-02 :**

Dans le cadre du programme de travaux 2023 de canalisations eau potable, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, comprenant 4 lots indépendants :

- Lot 1 : Saint Agoulin / Les Bardons
- Lot 2 : Tranche ferme : Servant / Le Bourg  
Tranche Optionnelle : Blot l'Eglise / Champ pointu
- Lot 3 : Montaigut en Combraille / Avenue de la Combraille, Saint Eloy les Mines / Avenue J. Jaurès
- Lot 4 : Saint Ours les Roches / Les Roches

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations (40 sur 100 points),
- Valeur technique (60 sur 100 points).

6 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 14 mars 2023 à 12h00 :

- SADE CGTH à Clermont Ferrand (63),
- BARBIERO à Désertines (03),
- EUROVIA DALA à Clermont Ferrand (63),
- COLAS MONTEIL à Saint Eloy les Mines (63),
- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- Groupement GRANDS DRAGAGES DU CENTRE et BESANCON FRERES SAS à Abrest (03).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

### **Lot n°01 – Canalisations Saint Agoulin - Estimation HT : 276 305,90 € :**

Après analyse des offres par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge réunis le 6 avril 2023 et après discussion des membres du Bureau, il a été décidé à l'unanimité (1 abstention de M. BOILOT de Saint Eloy les Mines) de reporter la décision à la prochaine réunion du Bureau Syndical.

**Lot n°02 – Canalisations Tranche ferme Servant et Tranche optionnelle Blot l’Eglise - Estimation HT : 253 805,90 € :**

Entreprise	Montant HT de l'offre	Valeur technique	Pondération					Prix des prestations	Total	Classement final
			60	15	15	15	15			
SADE CGTH	Note	279 665,00 €	58,00	15,00	13,00	15,00	15,00	33,32	91,32	2
	Note pondérée	163 425,60 - TF : 116 239,40								
BARBIERO	Note	239 646,92 €	58,00	15,00	15,00	14,00	14,00	40,00	98,00	1
	Note pondérée	129 214,70 - TF : 110 432,22								
EUROVIA DALA	Note	337 315,25 €	55,00	14,00	13,00	14,00	14,00	23,70	78,70	5
	Note pondérée	192 619,50 - TF : 144 695,75								
COLAS MONTEIL	Note	281 476,60 €	53,50	13,00	12,50	14,00	14,00	33,02	86,52	3
	Note pondérée	161 995,80 - TF : 119 480,80								
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	299 749,80 €	54,50	15,00	12,50	13,00	14,00	29,97	84,47	4
	Note pondérée	164 476,00 - TF : 135 273,80								

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour un coût de 239 646,92 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour le lot 2 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Lot n°03 – Canalisations Montaignut en Combraille et Saint Eloy les Mines - Estimation HT : 261 522,90 € :**

Entreprise		Montant HT de l'offre	Valeur technique	-Organisation générale des travaux et	-Matériaux mis en oeuvre et fiches	-Mesures prises en faveur de l'	-Mesures prises pour la réduction des	Prix des prestations	Total	Classement final
BARBIERO	Ilote	246 131,29 €	57,50	15,00	14,50	14,00	14,00	38,72	96,22	2
	Ilote pondérée									
SADE CGTH	Ilote	283 633,80 €	59,50	15,00	14,50	15,00	15,00	32,43	91,93	4
	Ilote pondérée									
COLAS MOITEIL	Ilote	290 395,50 €	54,00	13,00	13,00	14,00	14,00	31,30	85,30	6
	Ilote pondérée									
SOGEA RHOIE ALPES, Agence Auvergne Sud	Ilote	385 483,10 €	56,00	15,00	14,00	13,00	14,00	15,35	71,35	8
	Ilote pondérée									
SADE CGTH Variante (1) : LOT3 VAR	Ilote	280 473,10 €	59,50	15,00	14,50	15,00	15,00	32,96	92,46	3
	Ilote pondérée									
BARBIERO Variante (1) : LOT3 VAR	Ilote	238 507,52 €	57,00	15,00	14,00	14,00	14,00	40,00	97,00	1
	Ilote pondérée									
COLAS MOITEIL Variante (1) : LOT3 VAR	Ilote	273 202,50 €	53,00	12,50	12,50	14,00	14,00	34,18	87,18	5
	Ilote pondérée									
SOGEA RHOIE ALPES, Agence Auvergne Sud Variante (1) : LOT3 VAR	Ilote	367 353,10 €	55,50	15,00	13,50	13,00	14,00	18,39	73,89	7
	Ilote pondérée									

**Commentaire :**  
le règlement de la consultation inclut une variante obligatoire consistant à utiliser une technique dite « d'enfilage » sur l'un des tronçons du chantier de Saint Eloy les Mines. Au lieu d'un renouvellement de la canalisation en Fonte DII125 existante par la méthode en tranchée, cette dernière est utilisée comme fourreau accueillant la nouvelle canalisation en PEHD DN63 sur un linéaire de 250 mètres environ.

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour un coût de 238 507,52 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour le lot 3 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Lot n°04 – Canalisations Saint Ours les Roches - Estimation HT : 213 380,00 € :**

Entreprise		Montant HT de l'offre	Valeur technique	-Organisation générale des travaux et méthodologie d' exécution	-Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques des équipements proposés	-Mesures prises en faveur de l' environnement dans l' entreprise et sur le chantier	-Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Prix des prestations	Total	Classement final
		<b>Pondération</b>	<b>60</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>	
BARBIERO	Ilote	210 031,60 €	57,00	15,00	15,00	12,00	15,00	37,80	94,80	2
	Ilote pondérée									
Groupement GDCE et Besançon Frères	Ilote	199 103,00 €	56,00	14,00	14,00	15,00	13,00	40,00	96,00	1
	Ilote pondérée									

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre du groupement GDCE et Besançon Frères pour un coût de 199 103,00 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre du groupement GDCE et Besançon Frères pour le lot 4 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- DECIDE à l'unanimité (1 abstention de M. BOILOT - Saint Eloy les Mines) de reporter le choix de l'entreprise pour le lot n° 01 à la prochaine réunion du Bureau Syndical,
- DECIDE de retenir à 11 voix Pour et 1 Voix Contre (M. BOILOT - Saint Eloy les Mines) :
  - l'entreprise BARBIERO pour le lot n° 2 (239 646,92 € HT),
  - l'entreprise BARBIERO pour le lot n° 3 (238 507,52 € HT),
  - le groupement GDCE et Besançon Frères pour le lot n° 4 (199 103,00 € HT),
- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous documents nécessaires à leur exécution.

### 3. MARCHÉ DE TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CHARENSAT

Par délibération DC2022-03-04 en date du 24 septembre 2022, le Comité Syndical a approuvé la réalisation d'une opération d'alimentation en eau potable de la commune de Charensat. Le Syndicat de Sioule et Morge a donc lancé une consultation selon une procédure adaptée, intitulée « Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Charensat » avec une estimation HT de 171 240,50 € HT.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations (40 sur 100 points),
- Valeur technique (60 sur 100 points).

3 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 14 mars 2023 à 12h00 :

- BARBIERO à Désertines (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- BESANCON FRERES SAS à Tralaigues (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

		Montant HT de l'offre	Valeur technique	Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques des équipements proposés	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Prix des prestations	Total	Classement final
BARBIERO	Note	148 249,04 €	60	20	20	20	31,8	91,8	1
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note	174 309,00 €	43	15	13	15	23,32	66,32	3
BESANCON FRERES SAS	Note	161 645,50 €	38	13	10	15	27,44	65,44	4
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud VARIANTE	Note	123 018,20 €	36	10	11	15	40	76	2

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO pour un coût de 148 249,04 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- DECIDE de retenir à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT - Saint Eloy les Mines) l'entreprise BARBIERO (148 249,04 € HT),
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

#### 4. PROGRAMME DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2022 SAINT GEORGES DE MONS – LIEU-DIT COURTEIX

Dans le cadre du programme de travaux d'assainissement 2022 lieu-dit Courteix commune de Saint Georges de Mons, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, comprenant 2 lots indépendants :

- Lot 1 : Réhabilitation STEU 80 EH,
- Lot 2 : Extension réseau EU.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Lot n° 1 :
  - Prix des prestations (30 sur 100 points),
  - Valeur technique (70 sur 100 points).
- Lot n° 2 :
  - Prix des prestations (40 sur 100 points),
  - Valeur technique (60 sur 100 points).

6 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 10 mars 2023 à 12h00 :

- COLAS MONTEIL à Saint Eloy les Mines (63),
- SADE CGTH à Clermont Ferrand (63),
- BARBIERO à Désertines (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- ROBINET SAS à Clermont Ferrand (63),
- SPL 63 à Beauregard Vendon (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

**LOT n° 01** : Réhabilitation STEU 80 EH (Estimation 144 900.00 € HT)

Entreprise		Montant HT de l'offre	Valeur technique	Conception générale - dimensionnement	Mémoire technique et conditions de réalisation du marché (matériel, personnel, sous-traitance, phasage)	Performances et domaine de traitement garanti	Qualité des équipements proposés et garanties	Délai d'exécution	Prix des prestations	Coût d'investissement	Coût d'exploitation annuel	Total	Classement final
		Pondération	70	20	20	10	15	5	30	25	5	100%	
COLAS MONTEIL	Note	156 897,15 €	22,48	0	10	0	7,5	4,98	13,86	13,86	0,00	36,34	3
ROBINET SAS	Note	159 990,00 €	68,83	20	20	10	14	4,83	18,15	13,15	5,00	86,98	2
SPL 63	Note	108 536,00 €	67	18	20	9	15	5	29,86	25	4,86	96,86	1

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre de l'entreprise SPL 63 pour un coût de 108 536,00 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise SPL 63 pour le lot 1 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**LOT n° 02 :** Extension réseau EU (Estimation 32 428,00 € HT)

Entreprise		Montant HT de l'offre	Valeur technique	-Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	-Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques des équipements proposés	-Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	-Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Prix des prestations	Total	Classement final
		Pondération	60	15	15	15	15	40	100%	
COLAS MOITEIL	lote	27 971,90 €	38,50	12,00	0,00	12,50	14,00	27,28	65,78	5
	lote pondérée									
SADE CGTH	lote	23 635,00 €	57,50	14,00	13,50	15,00	15,00	35,46	92,96	1
	lote pondérée									
BARBIERO	lote	25 426,20 €	59,00	15,00	15,00	15,00	14,00	32,08	91,08	2
	lote pondérée									
SOGEA RHOIE ALPES, Agence Auvergne Sud	lote	26 027,00 €	57,00	15,00	15,00	13,00	14,00	30,95	87,95	3
	lote pondérée									
ROBIHET SAS	lote	21 225,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	40,00	6
	lote pondérée									
SPL 63	lote	22 772,00 €	45,00	7,50	13,50	12,00	12,00	37,08	82,08	4
	lote pondérée									

Sur la base de cette analyse, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont proposé à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT de Saint Eloy les Mines), lors de leur réunion du 6 avril 2023, de retenir l'offre de l'entreprise SADE CGTH pour un coût de 23 635,00 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise SADE CGTH pour le lot 2 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical, à 11 voix Pour et 1 voix Contre (M. BOILOT - Saint Eloy les Mines) :**

➤ **DECIDE de retenir :**

- l'entreprise SPL 63 pour le lot n° 1 (108 536,00 € HT),
- l'entreprise SADE CGTH pour le lot n° 2 (23 635,00 € HT),

➤ **AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous documents nécessaires à leur exécution.**

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h00.

Le Président  
Luc CAILLOUX



Le secrétaire de séance  
Denis BARDEL